

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Date de convocation :
29.03.2024

SEANCE DU 09 AVRIL 2024

Nombre de Membres :

En Exercice : 13
Présents : 11
Pouvoirs : 1
Excusés ou absents : 1

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril, à 18h30 le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur SALAK, Président en exercice.

Résultat du vote :

Voix « pour » : 12
Voix « contre » : 0
Absentions : 0

Etaient présents : Mme VAN DE WALLE, M. BAUGE, Mme CAPPENDÏK, Mme GROS, M KOCH, Mme MARGUERITAT, Mme MOREAU, Mme PIGEAT, M. RAIMBAULT et Mme TURE.

Avait donné pouvoir : M. MOURBRUN représentée par Mme VAN DE WALLE.

Date d'affichage :
29.03.2024

Était absent ou excusé : M DEBROYE.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Mme MOREAU a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2024/014 AFFECTATION DES RESULTATS 2023 – Budget Annexe Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile

7.1 Finances Locales

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir débattu et à l'unanimité :

- Affectent les résultats 2023 du budget annexe, en fonctionnement selon le tableau des reports comme suit

	Montants	2023	2024	2025	2026
Déficit 2019	-60 303,89 €	-15 000,00 €	-20 000,00 €	-25 303,89 €	
Excédent 2020	6 696,18 €		6 696,18 €		
Excédent 2021	21 704,81 €			21 704,81 €	
Déficit 2022	-12 294,83 €		-12 294,83 €		
Déficit 2023	-64 163,18 €			-32 163,18 €	-32 000,00 €
TOTAL	-108 360,91 €	-15 000,00 €	-25 598,65 €	-35 762,26 €	-32 000,00 €

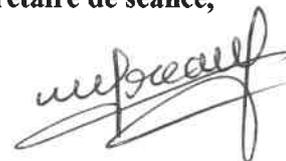
- Disent que la proposition d'affectation de résultat ainsi présentée sera soumise au Conseil Départemental conformément à la réglementation comptable et budgétaire des services ESSMS soumis à tarification.

Le Président,




Jean-Louis SALAK

La Secrétaire de séance,

Sylvie MOREAU

Publié sur le site internet de la commune

le : 17.04.2024

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>